



LE CHRONO SCOPE

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR
DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT
263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex
<http://www.cgt-fapt.fr> - e-mail : fede@cgt-fapt.fr

N° 71
Mai 2020

5 semaines d'exposition pour faire tomber les masques !

Depuis le 20 avril, les protections arrivent massivement dans nos agences. Mais les 5 premières semaines de confinement en France ont été marquées par un manque cruel de protection, notamment à Chronopost. C'est d'ailleurs à cause de cette pénurie de masque que la France a opté pour le confinement généralisé. On ne peut pas vous protéger alors RESTEZ CHEZ VOUS !

Sauf les Chronopostiers, notamment, dont l'activité serait vitale au fonctionnement du pays dicit notre PDG. Le choix a donc été fait d'exposer au lieu de protéger au non d'un intérêt soi-disant supérieur. Cela a été assumé dans un mail du 19 mars, soit en pleine pénurie, où le PDG disait : « La priorité absolue est la poursuite d'activité dans les meilleures conditions possibles de sécurité... » Sauf que les conditions de sécurité n'étaient pas du tout réunies! Mais alors qu'est ce que l'intérêt supérieur du pays ? Pourquoi nos dirigeants n'ont ils pas demandé à nos clients de limiter leurs envois au strict nécessaire ? Au vital? Livrer des chaussons, des CD ou des grilles-pain justifiait-il qu'on expose des salariés à un risque potentiellement mortel ?

Pour la CGT, c'est **NON** !

Nos dirigeants n'ont pas été à la hauteur de leurs responsabilités dont la première est la protection de la santé des salariés. Et ce n'est pas une prime aussi élevée soit-elle qui compensera cette faute...inexcusable ? !

Les masques sont tombés, chacun jugera !

CHANGEZ LE LOGITIEL !

Après une courte chute d'activité au début du confinement, la direction a très (trop?) rapidement réduit la voilure en termes de réseau, de fermeture du samedi, de sites, etc... Mais très rapidement l'explosion du food et du e-commerce, de vinted, combinés à la fermeture de nombreux points relais ont inversé la situation et aujourd'hui, on atteint des sommets dignes de la peak période !

Cette forte activité dégrade les conditions de travail et ne permet pas, partout, de respecter les mesures barrières. Nombreux sont les sites où la double vague n'est pas faite, où la promiscuité est telle qu'elle rend impossible le respect de la distanciation. Par ailleurs, les chauffeurs sous-traitants partent souvent avec plus de 100 points de livraison et dans ces conditions très particulières les pénalités de hors délai comme la dégressivité tarifaire doivent être neutralisées ! La situation dans le food

est également très tendue et le manque de moyens est criant (notamment de véhicule frigo).

**Dans cette crise sanitaire unique, il faut changer de logiciel !
Ce ne devrait plus être aux salariés de s'adapter à l'activité mais à l'activité de s'adapter aux règles visant à protéger les salariés.**

Nos dirigeants doivent penser l'organisation avec comme première boussole la protection de la santé des chronopostiers. Et s'il y a encore trop de frêt pour limiter la promiscuité, nos dirigeants auront la responsabilité de limiter le trafic comme d'autres entreprises ont été contraintes de le faire faute de pouvoir protéger leurs salariés.

**A SITUATION EXCEPTIONNELLE,
MESURES EXCEPTIONNELLES
AVEC COMME PRIORITÉ ABSOLUE
LA PROTECTION DES SALARIÉS.**



UNE INTERSYNDICALE EFFICACE POUR MIEUX VOUS REPRÉSENTER

Nous avons donc une direction qui a priorisé le business sur le sanitaire, qui a trop ignoré son CSE et les partenaires sociaux à un moment où plus que jamais elle aurait dû les écouter, qui est passée en force aux NAO en supprimant l'abondement de l'intéressement, qui a imposé un payplan au rabais pour certains commerciaux, bref qui a creusé le fossé entre elle et les salariés !

Face à cela, TOUS les syndicats de Chronopost ainsi que le CSE se sont rassemblés pour mieux vous représenter et peser dans les décisions.

Cette union a porté ses fruits et la direction a revu sa copie sur plusieurs points dont le renforcement des mesures de

protections sanitaires partout et l'extension de la prime « COVID 19 » ([lire en détail page 4](#)).

Et même dans une communication du PDG dans laquelle pour la première fois, il cite les partenaires sociaux et reconnaît leur utilité !

EST-CE LE DÉBUT D'UNE NOUVELLE ÈRE OÙ NOUS VERRIONS LE CODIR CONSULTER SON CSE PRÉALABLEMENT AUX GRANDES DÉCISIONS ?

Ces avancées sont en tous cas positives et en appellent d'autres comme la création d'une prime spécifique pour les télétravailleurs ([lire page 2 et 4](#)).

LES TÉLÉTRAVAILLEURS AUSSI DOIVENT ÊTRE RECONNUS À CHRONOPOST !



LE CHRONOSCOPE DONNE LE MICRO AUX CONSEILLERS CLIENTÈLE :

L'accord télétravail tel qu'il existe actuellement exclut les services clients sur les postes de Conseiller Clientèle. Or, Nous démontrons tous les jours que la mise en place du télétravail est tout à fait possible pour notre métier. Avec certes des choses perfectibles mais cela fonctionne globalement, y compris en termes de pilotage ou de productivité. Nous avons très régulièrement des Conf'Call en visio par équipe et cela se passe très bien.

L'intérêt du télétravail est aussi un gain de temps et de concentration par rapport au temps passé dans les transports en commun, notamment en région parisienne et moins de fatigue accumulée. Si certains conseillers le vivent mal, globalement, les retours des conseillers sont positifs, une fois que l'organisation est trouvée, le télétravail est un vrai gain pour l'équilibre vie pro / vie perso + gain écologique.

Nous nous sommes adaptés dans un temps record, avec plus ou moins de difficultés, mais nous nous sommes adaptés. L'activité dans les services clients est très soutenue, avec des appels parfois difficiles voire conflictuels. Le niveau de stress de certains jeunes

conseillers (moins d'un an d'ancienneté) reste élevé. L'entraide entre conseillers reste présente malgré la distance et le lien avec le manager maintenu. L'ensemble des collaborateurs jouent le jeu (tenu des objectifs, respect des consignes).

Beaucoup d'entre nous ont fait le choix de télétravailler plutôt que d'être en arrêt simplifié alors qu'ils en avaient la possibi-

Le télétravail avec ses enfants



lité pour garder leurs enfants. Nous avons réussi à nous adapter afin de maintenir notre qualité de service. Les clients sont satisfaits. Mais le télétravail doit être encadré et permettre aux salariés qui en bénéficient de ne pas être isolés, ni de leurs collègues, ni de leurs représentants.

Pour toutes ces raisons, et afin de reconnaître l'effort fourni, la valeur et la qualité

de notre travail, dans un contexte où combien difficile, il nous semble important de récompenser l'ensemble des télétravailleurs via une prime et via une ouverture à terme du télétravail au métier de téléconseiller et plus globalement aux autres fonctions pour lesquelles c'est techniquement possible.

Nous savons ne pas être en première ligne et nous ne revendiquons donc pas la prime dite « covid 19 », mais il serait injuste de ne pas reconnaître nos efforts par une prime spécifique aux télétravailleurs sachant que nous contribuons également à la continuité de l'activité de l'entreprise dans cette période très difficile.

Dernière minute : La direction propose de répondre favorablement à cette demande de prime portée par l'intersyndicale avec une prime de 200 euros pour les salariés non cadres percevant moins de 2700 euros brut...



AMAZON CONDAMNÉE

La cour d'appel de Versailles a confirmé la condamnation d'Amazon. Le géant du e-commerce contestait l'ordonnance du tribunal de Nanterre lui imposant d'évaluer les risques liés au Covid-19 et, dans le même temps, de limiter ses livraisons aux seuls « produits essentiels » : alimentaires, d'hygiène ou médicaux. La cour d'appel a cependant élargi les produits concernés, en incluant les produits « high-tech, d'informatique et de bureau », les produits « pour les animaux », les produits « santé et soins du corps », « nutrition » et de « parapharmacie », ainsi que les produits « d'épicerie, boissons et entretien ».

Amazon a 48 heures pour se conformer à cette liste restrictive. Si Amazon venait à livrer des produits hors de ces catégories, la cour d'appel prévoit une astreinte révisée en cas d'infraction constatée, passant de 1 million d'euros à 100 000 euros. Mais même cette sanction allégée est dissuasive pour l'entreprise. En

conséquence, Amazon préfère garder ses entrepôts fermés au moins jusqu'au mercredi 29 avril au matin. Cela portera à 13, le nombre de jours consécutifs de fermeture.

Dans la décision de la cour d'appel, il est précisé qu'Amazon devra, pour reprendre une activité normale, se conformer aux injonctions sanitaires d'évaluation des risques en y associant les CSE. La décision de la cour d'appel est ainsi motivée : « La société Amazon n'a pas pris des mesures suffisantes pour préserver la santé des salariés à l'entrée des sites (portique tournant), dans les vestiaires, lors des interventions d'entreprises extérieures, lors de la manipulation des colis et au regard de la nécessaire distanciation sociale ».

« **La santé des salariés ne peut pas passer après les objectifs économiques** », a déclaré en réaction à cette décision Judith Krivine, l'avocate de Sud Commerces, le syndicat à l'origine de la plainte. « **En faisant appel de cette**

première décision plutôt que de s'y conformer, la société Amazon a montré qu'elle voulait faire la guerre aux syndicats, qui se sont tous retrouvés soudés à l'appel pour protéger les droits des salariés » - la CGT, la CFTD et FO sont intervenus à l'audience d'appel.



**NOS VIES VALENT PLUS QUE LEURS PROFITS
PROTÉGEONS LES SALARIÉS AVANT LES ENTREPRISES**



MÉDIAS ET PANDÉMIE : OSER POSER LES BONNES QUESTIONS

(extrait du communiqué du SNJ CGT)

Déjà indispensable en temps habituel, le besoin d'une information pluraliste, sérieuse, vérifiée, mise en contexte et objet d'une distance critique n'en est que plus frappant en période de pandémie.

A la fois pour éclairer les citoyens sur les réalités de la crise mais aussi afin de mettre en lumière les dérives de la communication officielle, trop souvent érigée en vérité. Plus que jamais, les journalistes doivent « porter la plume dans la plaie » et poser les questions qui fâchent. Les communicants officiels ont leurs éléments de langage, dont certains ne font qu'alimenter une mauvaise ou incomplète information, voire la désinformation. A l'inverse, les journalistes doivent avoir, au sein de leurs rédactions, la liberté de hiérarchiser le flot des informations, de mettre en perspective les faits, de les vérifier face aux « fake news »...

Les mêmes qui fustigeaient hier les syndicats et les manifestants continuent à donner de la voix pour exhorter, notamment, à la reprise du travail. Des éditocrates qui n'hésitent pas à embrayer sur le discours du Medef, qui appelle à « mettre les bouchées doubles », augmenter le temps de travail, renoncer aux congés... Cela ne date pas d'hier : une poignée de milliardaires a fait main basse sur l'immense majorité des médias de ce pays, mettant en cause leur plura-

lité. Déjà fragiles, les médias indépendants des puissances de l'argent se retrouvent, dans la situation actuelle, face au danger d'une disparition pure et simple. C'est bien eux qu'il faut aider et non les grands groupes financiers et industriels qui s'achètent une influence en possédant des médias.

« Si un livreur de pizza peut livrer une pizza, un facteur est bien capable de mettre des lettres dans une boîte... »

De son côté, la CGT FAPT dénonce dans un communiqué « la maltraitance des postiers » dans les médias rappelant les propos outranciers de Damien Abad, président du groupe LR à l'Assemblée Nationale, le 5 avril sur France Info : « Si un livreur de pizza peut livrer une pizza, un facteur est bien capable de mettre des lettres dans une boîte... ».

Cette réflexion reflète bien le mépris et révèle toute la méconnaissance de nos dirigeants sur le travail des postiers dans ce pays. La CGT FAPT ajoute « nos dirigeants et les médias s'offusquent-ils avec la même force en ce qui concerne les fermetures de bureaux de Poste de plein exercice, les réductions d'horaires et les suppressions massives d'emplois qui s'opèrent depuis de nombreuses années sur notre territoire ? »

la reprise et faciliter, en travaillant un peu plus, la création de croissance supplémentaire ».

Dans la même veine, France Info relaie sans contradicteur les propos de la secrétaire d'État à l'Économie, Agnès Pannier-Runacher, qui prévient qu'« *il faudra probablement travailler plus que nous ne l'avons fait avant* » pour « *rattraper* ». « *L'enjeu est de reprendre le travail plein pot* », insiste-t-elle, en sacrifiant jours fériés, congés et RTT...

Les médias audiovisuels ont été moins prompts et moins généreux sur la place à accorder au rétro-pédalage du patron du Medef !

MAIS RIEN N'EST PERDU...



Rien n'est perdu, puisque la période est également propice à des reportages, enquêtes et décryptages salutaires.

Quelques exemples, parmi une liste beaucoup plus longue : « **Médicaments : pourquoi il faut relocaliser la production** » - L'Humanité du 16 avril ; « **Politique : l'union nationale jusqu'où ?** » - La Croix du 16 avril ; « **Tester, tracer, isoler : la légèreté du scénario de sortie de crise en France** » - Mediapart du 15 avril ; « **Nourrir le pays la peur au ventre, le quotidien des ouvriers de l'agro-industrie** » - Reporterre du 16 avril ; « **À Marseille, la maison de retraite chic où l'on meurt en nombre et en silence** » - Marsactu du 16 avril...

LE MEDEF À L'OFFENSIVE

La majorité des chaînes de télévision et de radio ont repris sans distanciation, à la veille du discours présidentiel du 13 avril, les appels du Medef à « mettre les bouchées doubles ». Sur BFMTV, le patron du Medef lance le « débat » sur un ton martial : « *Il faudra bien se poser la question tôt ou tard du temps de travail, des jours fériés et des congés payés pour accompagner*





Prime Covid 19 à Chronopost : OÙ EN EST-ON ?

La prime dite « covid 19 » est issue de la prime dite « Macron ». Elle est totalement exonérée de charge sociale et fiscale.

↳ A Chronopost :

Face à la recrudescence d'arrêts maladie et garde d'enfants au début du confinement 2ème quinzaine de mars, la direction avait décidé de neutraliser cette période du bénéfice de la prime et de fixer comme période de couverture le mois d'avril, probablement pour inciter les salariés à reprendre le travail.

Cette décision a légitimement choqué les salariés et leurs représentants dans la mesure où c'est bien en mars que les salariés ont été contraints de travailler exposés au virus sans protection !

Cela fait partie des mauvaises décisions qui ont poussé tous les syndicats à se rassembler en intersyndicale pour imposer d'autres choix.

Devant cette unité, la direction a été contrainte de revoir sa copie et a finalement annoncé l'extension de la période sur Mars, puis suite à notre demande, sur Mai. Ces 2 extensions ont entraîné l'évolution du montant global à 1000 euros (du 17 mars au 11 mai).



↳ Modalités d'attribution :

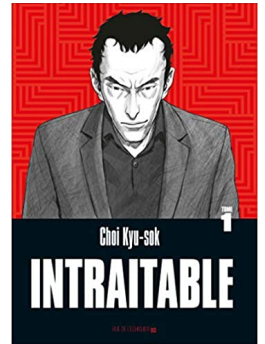
Cette prime est attribuée à tous les salariés présents physiquement sur site sans condition d'ancienneté donc **à tous les intérimaires aussi.**

Elle est strictement **proratisée au temps de présence** et donc tous les arrêts l'impactent (Congés, RTT, maladie, garde d'enfant, chômage partiel,...). À l'exception des arrêts pour les personnes à risques et des arrêts pour COVID avéré ou suspicion avec une attestation médicale.

Son versement interviendra **le 7 mai pour la période jusqu'à fin avril et sur la paie de mai pour le reste.**



CULTURE BANDE DESSINÉE Intraitable de Choi Kyu-Sok



C'est un drôle d'album que ce Intraitable.

Choi Kyu-Sok traite en effet du délicat sujet des conditions de travail en Corée du Sud. Le constat est terrible et amer : les grandes entreprises multiplient les abus sociaux et maltraitent des employés à bout de force et d'espoir. Le thème trouve évidemment une résonance forte et profonde à notre époque, que ce soit en France avec les gilets jaunes ou avec les manifestations à Hong Kong. Avec un sujet aussi proche de notre actualité et aussi politisé, on pouvait craindre un récit fiction trop didactique ou peu impartial. Pourtant, il n'en est rien grâce à la construction narrative d'orfèvre réalisée par Kyu-Sok. Avec beaucoup d'intelligence, l'auteur établit un kaléidoscope large et représentatif de toutes les souffrances des travailleurs en multipliant les points de vue et les intrigues.

Ainsi, on assiste à la déchéance d'un responsable de magasin, le problème de la blessure et de l'absence au travail, le licenciement économique ou la lutte des syndicats sévèrement réprimée. Le récit est un étonnant mélange de documentaire authentique, et d'une fiction entraînante et pleine de tensions. Les destins de vie sont des moments de déchirements ou de tragédie, notamment grâce à un dessin en noir et blanc superbe de force et de profondeur. Au-delà du message fortement engagé, c'est l'humain qui est remis au centre des débats. Chaque personnage a une identité juste grâce à des petites touches de dessin pleines de finesse et des détails d'écriture pleines de psychologie. Le nombre des protagonistes dans cet album est impressionnant et renforce ce sentiment de lire une œuvre authentique, intelligente et maîtrisée. Rarement un album aura traité la société et le monde du travail de façon aussi juste et... intraitable.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	

**MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT**